

<https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/11/12/brevet-obligatoire-groupes-de-besoin-an...>

Sylvie Lecherbonnier, Eléa Pommiers

🕒 10 min read

Brevet obligatoire, groupes de besoin, mathématiques au bac... Anne Genetet assume un « acte II du choc des savoirs »

- [Société](#)
- [École primaire et secondaire](#)

Près d'un an après la présentation du plan de Gabriel Attal, la ministre de l'éducation nationale endosse la philosophie politique de ces réformes mais desserre le calendrier et édulcore la mesure phare des groupes de besoin.

Article réservé aux abonnés



A son arrivée à la tête du ministère de l'éducation nationale, début septembre, après une année d'instabilité ministérielle, Anne Genetet avait déclaré que « *le navire ne changera[ît] pas de cap* » mais qu'elle en adapterait « *la vitesse* ».

Brevet obligatoire, groupes de besoin en 4^e et en 3^e, refonte des programmes ou épreuve anticipée de mathématiques en 1^{re}... En présentant, mardi 12 novembre, ce qu'elle a baptisé « *l'acte II du choc des savoirs* », la ministre s'inscrit dans les pas de l'un de ses prédécesseurs, Gabriel Attal. Dans un contexte de fortes contraintes budgétaires, elle adapte toutefois la mise en œuvre de cette politique, très décriée dans le monde éducatif. « *Je poursuis la politique engagée et donne un coup d'accélérateur au collège. Je veux relancer l'ascenseur scolaire* », déclare-t-elle dans un entretien à l'Agence France-Presse, défendant un « *ensemble très cohérent pour élever le niveau du primaire jusqu'au lycée* ».

Anne Genetet, proche de l'ancien premier ministre, reprend ainsi l'une des mesures les plus marquantes de la politique portée par son prédécesseur : la transformation du diplôme national du brevet en un examen obligatoire pour entrer en 2^{de}. Ce choix de rupture avec l'histoire du premier examen de la scolarité, qui n'a jamais fait office de barrière à l'entrée au lycée depuis sa création, en 1947, n'était pas défendu par Nicole Belloubet, qui a dirigé l'éducation nationale de février à septembre. Il est repris par la nouvelle équipe ministérielle, mais selon un calendrier desserré par rapport à celui prévu par Gabriel Attal.

La réforme complète du brevet sera effective pour la session 2027, pour les élèves actuellement en 5^e, « *à l'issue de la montée en charge du choc des savoirs* », fait valoir le ministère. Au nom de cet argument, la Rue de Grenelle avait un temps évoqué l'année 2028, date à laquelle les élèves entrés en 6^e à la rentrée 2024 – les premiers dont toute la scolarité au collège aura été réformée – passeront le brevet.

Les équipes d'Anne Genetet justifient cette date de 2027 – qui est opportunément celle de la fin du second mandat d'Emmanuel Macron – pour entériner le caractère obligatoire de l'examen. Ils arguent du fait que les élèves actuellement en 5^e auront bénéficié de la très éphémère heure de soutien ou d'approfondissement en mathématiques et en français durant leur année de 6^e. Les quelque 25 000 élèves qui ont validé leur année sans avoir

décroché l'examen devront, eux, entrer en CAP ou intégrer une « prépa 2^{de} » d'un an. Le dispositif est aujourd'hui en expérimentation auprès d'environ 1 300 élèves.

Opposition des enseignants

Les modalités d'obtention du brevet seront, elles, revues dès la session 2026 et conformes au plan initial de Gabriel Attal : les épreuves finales auront davantage de poids (60 %) que le contrôle continu (40 %), aujourd'hui comptabilisés à parts égales. Le barème du contrôle continu sera revu pour être fondé non plus sur une maîtrise des compétences, mais sur la moyenne des notes de l'année.

Le Monde Ateliers

[Cours en ligne, cours du soir, ateliers : développez vos compétences](#)

[Découvrir](#)

Anne Genetet introduit deux nouveautés plus symboliques pour la session 2025 : les notes d'histoire-géographie et d'éducation morale et civique seront séparées, et une mention « très bien avec félicitations du jury » sera créée.

La ministre entend également poursuivre l'autre mesure phare du « choc des savoirs », les groupes de besoin, que Gabriel Attal appelait « groupes de niveaux ». Mais elle en réduit la voilure. La mesure est maintenue en mathématiques et en français pour les 6^e et 5^e, mais considérablement édulcorée en 4^e et 3^e.

Pour les deux derniers niveaux du collège, ces groupes ne seront déployés que sur une heure par semaine, en alternance entre le français et les mathématiques. Le tout sur un volume horaire inchangé pour les deux disciplines. L'extension sur toutes les heures, prévue initialement par [l'arrêté du 17 mars 2024 réformant le collège](#), se heurte à l'opposition des enseignants, qui fustigent les contraintes organisationnelles fortes qu'engendre ce dispositif et le coût d'une telle mesure dans un contexte d'économies budgétaires.

Question cruciale

Le ministère avait évalué à 4 000 équivalents temps plein le besoin induit par le déploiement de ce dispositif sur les quatre années ; le syndicat majoritaire des chefs d'établissement, le SNPDEN-Unsa, à 19 000 postes. En le réduisant à une heure par semaine dans le cadre des horaires déjà prévus dans l'emploi du temps, le ministère réévalue les besoins à « *un millier* » de postes, contre 2 300 nécessaires pour sa mise en place en 6^e et 5^e. Où les trouvera-t-il, alors que le projet de loi de finances 2025 prévoit 4 000 suppressions de postes d'enseignants, dont 181 dans le second degré ?

L'entourage d'Anne Genetet renvoie cette question cruciale au débat parlementaire.

« L'idée est de capitaliser sur les groupes en 6^e et en 5^e et de proposer un dispositif qui corresponde à un accompagnement vers le brevet. Outre ces groupes sur une heure, le dispositif "Devoirs faits" [un temps pour les devoirs accompagné par un enseignant] sera renforcé pour les élèves les plus en difficulté, de même que les stages de réussite pendant les vacances », assure également le cabinet de la ministre. Ces dispositifs seront financés via le pacte enseignant – qui rémunère les enseignants volontaires pour des missions supplémentaires –, et ne pourront donc être obligatoires.

Depuis la rentrée, les groupes de besoins en 6^e et en 5^e sont mis en place de manière très variable selon les établissements. Selon une enquête du SNES-FSU réalisée en septembre, six collèges sur dix n'appliquent pas ou partiellement la réforme. Selon le SNPDEN-UNSA, 60 % des collèges ont mis en place des groupes hétérogènes.

Anne Genetet confirme, en outre, toutes une série de mesures déjà annoncées, en précisant le calendrier. A l'école primaire, de nouveaux programmes doivent entrer en vigueur à la rentrée 2025. La ministre entérine la labellisation des manuels, tout en « *laissant le choix aux équipes pédagogiques* » parmi les livres labellisés. L'Etat prévoit 9 millions d'euros pour financer l'achat de ces manuels en CP et CE1 en éducation prioritaire et dans les écoles rurales.

Donner de la « visibilité »

Pour le lycée, Anne Genetet valide l'épreuve anticipée de mathématiques pour tous les élèves de 1^{re} en juin 2026 – comptant pour le bac 2027. Coefficients et nature de l'épreuve restent à définir, alors que tous les lycéens ne suivent pas tous le même enseignement : une heure trente de mathématiques a bien été ajoutée au tronc commun

des élèves de 1^{re} en 2023, mais seulement pour ceux n'ayant pas choisi cette discipline en spécialité. Le ministère précise que les sujets seront différents pour les élèves selon qu'ils ont opté ou non pour l'enseignement de spécialité.

La ministre annonce par ailleurs le recrutement de 600 assistants d'éducation et de 150 conseillers principaux d'éducation dès janvier 2025 pour « *améliorer le climat scolaire* ». Ces CPE supplémentaires seront nécessairement contractuels pour une partie d'entre eux, les concours ayant lieu en juin.

En présentant au mois de novembre cette batterie de mesures pour la rentrée 2025, Anne Genetet met fin à près d'un an de flottement quant au devenir du plan de Gabriel Attal. Elle entend donner davantage de « *visibilité* » aux équipes éducatives, qui fustigent depuis des années le manque d'anticipation dans la conduite des réformes.

La ministre endosse néanmoins une politique rejetée par l'ensemble des organisations syndicales et la première fédération de parents d'élèves, la FCPE. La réalité de leur mise en œuvre d'ici à la fin du quinquennat d'Emmanuel Macron, en 2027, dépendra des marges de manœuvre financières qui se dégageront, ou non, des débats budgétaires, mais aussi de la stabilité gouvernementale dans les mois à venir.

Sylvie Lecherbonnier et Eléa Pommiers

[Contribuer](#) [Réutiliser ce contenu](#)

Lecture restreinte

Votre abonnement n'autorise pas la lecture de cet article

Pour plus d'informations, merci de contacter notre service commercial.

Generated with Reader Mode